

# Après les poules industrielles, les cochons bios

## Combat continue pour l'Apeg



La population est nombreuse à se mobiliser contre le poulailler industriel.

**N**ous avons décidé d'aller jusqu'au bout. Ce n'est plaisant pour personne mais nous considérons aujourd'hui qu'on se fout de notre gueule" lance Jean Luchet, le président de l'APEG qui ne mâche pas ses mots! "Ce sont des gens qui n'ont aucun sens de la démocratie et nous allons leur montrer que nous, nous pouvons aussi être extrêmement virulents!"

Ce qui met en colère ce paisible retraité Drômois qui passe son temps libre au service de la protection du cadre de vie dans le Pays de Grignan et de l'Enclave des Papes, ce sont les agissements du maire de Grillon qui donne des permis de construire sans en avertir son conseil. Il y a eu d'abord le permis de construire délivré pour la construction d'un poulailler industriel. Il y a trois mois, c'est pour un élevage de porcs.

### Le maire, seul maître à bord ?

Un projet dont l'agriculteur nous avait parlé en décembre dernier (voir La Tribune du jeudi 6 décembre 2012). Il s'agit de bâtiments d'élevages. "Des tunnels pour élever des truies". Il nous confirmait par ailleurs l'élevage en plein air de 450 porcs en Bio. Et pour cela, pas besoin de permis de construire.

Le président Luchet d'affirmer d'ailleurs que le conseil municipal n'était pas informé de cette demande de permis. "M. Vernet a obtenu du maire l'autorisation de construire un bâtiment pour élever des cochons sans que celui-ci en parle à ses élus! Et c'est seulement le délai de contestation du permis écoulé que les conseillers municipaux ont découvert son existence!"

L'Apeg va donc attaquer le permis de construire qui n'a jamais fait l'objet de ses responsa-

bles, "l'objet d'un affichage satisfaisant sur le terrain de Vernet". Pour Jean Luchet: "Le maire n'informe toujours pas son conseil municipal de ce qu'il fait avec M. Vernet, de plus c'est un projet agricole qui va devenir industriel et ne devrait pas être construit à cet endroit et pour cette raison".

Pour l'instant, l'association ne veut pas mener cette action au tribunal administratif. Elle a jusqu'en avril pour contester l'autorisation d'exploitation du poulailler. "On se garde cette arme sous le coude!" assure M. Luchet.

### Où en est le projet de poulailler industriel ?

En décembre dernier, le porteur du projet n'ayant pas réussi à convaincre les banques pour financer son poulailler industriel, s'était laissé séduire par une entreprise spécialisée dans le photovoltaïque qui lui avait proposé de réaliser son opération en construisant l'infrastructure c'est-à-dire la dalle de béton, les poteaux et la toiture. A charge ensuite à M. Vernet de réaliser les bâtiments et les équipements nécessaires pour que le poulailler puisse fonctionner. "Nous ne savons pas si les deux parties ont réussi à se mettre d'accord sur la manière de procéder. Ce qui est certain c'est que cela confirme de manière définitive que dans cette opération, le seul intérêt économique qui tienne, ce sont les panneaux!".

M. Luchet de poursuivre: "La société spécialisée est d'accord pour réaliser un bâtiment sur le sol d'autrui afin de récupérer l'électricité qui serait produite par les panneaux. Pour nous c'est donc un dossier à caractère industriel". Il commente: "Ce qui nous paraît surprenant

c'est que Vernet ne réalise pas tout de suite son poulailler. Qu'éventuellement il construise un bâtiment, peut être deux, sous réserve d'avoir les moyens financiers d'y parvenir. Mais on ne voit pas comment il pourrait y arriver sachant qu'il n'a pas d'apport personnel et que la société qui construira les bâtiments demandera des garanties réelles sur le terrain et sur l'immeuble".

Le président s'interroge encore: "On ne voit donc pas comment la banque accepterait de financer sans apport personnel à un agriculteur qui aura hypothéqué son bien puisqu'il faudra qu'il consente un bail emphytéotique à l'entreprise solaire".

Pour l'Apeg, cette opération ne paraît pas gagnée pour l'agriculteur. "Mais on craint fort que dans cette opération, la seule bénéficiaire, sera l'entreprise photovoltaïque qui, elle, construira le bâtiment et pourra produire de l'électricité. A charge de qui voudra de contester ce permis délivré à un agriculteur pour faire un projet agricole qui pourrait s'avérer n'être qu'une carcasse surmontée de panneaux photovoltaïques". C'est ce qu'a écrit l'association au préfet de Vaucluse pour contester le projet. "Nous avons également exprimé notre stupéfaction en constatant que l'on puisse accorder un permis pour un élevage de porc en plein air qui ajoutera des nuisances supplémentaires aux nuisances du poulailler et ce, sans exiger une nouvelle discussion autour de l'autorisation d'exploitation".

S. B.

**Nous avons tenté de joindre le maire de Grillon plusieurs fois pour lui laisser la parole. En vain.**